

DOSSIER DE PRESSE

Assemblées annuelles de quartier, Carrefour de la participation citoyenne



Contact presse

Corine BUSSON-BENHAMMOU

Responsable des relations presse – Ville d'Angers/Angers Loire Métropole

02 41 05 40 33 – 06 12 52 64 98

corine.busson-benhammou@ville.angers.fr

Chacun peut trouver sa place à Angers et participer à la vie de la cité

« Vous êtes Angevin(e) et vous aimez votre ville. Vous souhaitez faire partager vos idées, votre expérience, votre énergie sur la vie quotidienne de votre quartier ou sur de vastes projets, tout au long de l'année ou ponctuellement : le Conseil de votre quartier est là pour ça !

Bien vivre ensemble dans sa rue, son quartier, sa ville, est important. Nous avons besoin de vous, pour rendre l'action publique plus efficace, améliorer le cadre de vie et relever les défis auxquels est confrontée la ville. En donnant la parole aux habitants, aux associations, à l'ensemble des partenaires, les Conseils consultatifs de quartier, mis en place à Angers en 2002, ont permis à la démocratie participative de s'installer dans notre ville. Nous avons depuis développé d'autres lieux d'échanges avec les Angevins, pour que chacun puisse s'exprimer. L'aventure se poursuit maintenant avec le lancement des nouveaux conseils de quartier en 2011. Alors, n'hésitez pas à nous rejoindre. »

Frédéric Béatse, Adjoint à la Vie associative, la Vie des quartiers, la Politique de la ville et la Qualité du service public

Les assemblées annuelles, carrefour de la participation citoyenne dans les quartiers

Donner la possibilité de s'exprimer à tous les Angevins qui ont une idée à donner, un projet à porter ou simplement une remarque à faire... telle est la façon de gouverner à Angers. Afin qu'un maximum d'Angevins s'impliquent dans la vie de leur quartier et de leur ville, une nouvelle formule se met en place pour les dix conseils de quartier. Première étape : les dix assemblées annuelles, qui se dérouleront d'ici à la fin octobre.

Dans un quartier, il y a plein de formes de participation : conseil de quartier évidemment, mais aussi maison de quartiers, associations en tous genres... Une fois par an, une assemblée annuelle de quartier est l'occasion de faire un point d'étape. Ouverte à tous les habitants, elle permet de présenter les projets portés par le conseil, de mobiliser de nouveaux publics, de débattre des sujets d'avenir. C'est lors de ces assemblées annuelles que sont recueillies les candidatures pour faire partie de la structure permanente d'animation.

Il s'agit également de donner une porte d'entrée à des Angevins qui souhaitent s'investir ou simplement s'informer des projets en cours ou à venir.

Un temps fort grand public pour permettre :

- de rappeler les enjeux de la participation à Angers
- de croiser les regards autour des enjeux du territoire
- de mobiliser de nouveaux publics
- de réunir les acteurs du quartier
- d'échanger autour de l'actualité, des réflexions et perspectives de travail
- de formuler des objectifs et des sujets de travail pour l'année à venir et constituer des groupes projets,
- d'énoncer les commandes de la ville en termes de saisine,
- de constituer la structure d'animation.

Autre priorité : la volonté de multiplier les passerelles à la fois entre les différents conseils de quartier et avec les autres instances participatives. Ceci se traduira par l'organisation d'assemblées plénières thématiques appelées forums permanents qui concerneront plusieurs quartiers. En outre, une plateforme internet de la participation est d'ores et déjà en projet. Elle permettra à tous de faire des propositions et de participer de manière encore plus interactive.



Date	Horaire	Quartier	Lieu
Mardi 20/09	18h30	St-Serge Ney Chalouère	Salle Jean Macé
Samedi 24/09	9h30	Doutre St-Jacques Nazareth	Hôtel des Pénitentes
Samedi 24/9	14h	Justices Madeleine St- Léonard	Trois Mâts
Vendredi 30/9	18h	Hauts de St-Aubin	Salle Jean Moulin
Vendredi 7/10	18h	Centre Ville La Fayette Eblé	Lycée David d'Angers
Samedi 8/10	14h	Roseraie	Lycée Chevrollier
Mardi 11/10	18h30	Lac de Maine	<i>Salle Sarthe du Centre Nautique</i>
Vendredi 14/10	18h	Monplaisir	Maison pour Tous
Samedi 15/10	9h30	Belle Beille	Centre Jacques Tati
Vendredi 28/10	18h30	Deux-Croix Banchais Grand Pigeon	Centre Marcelle Menet

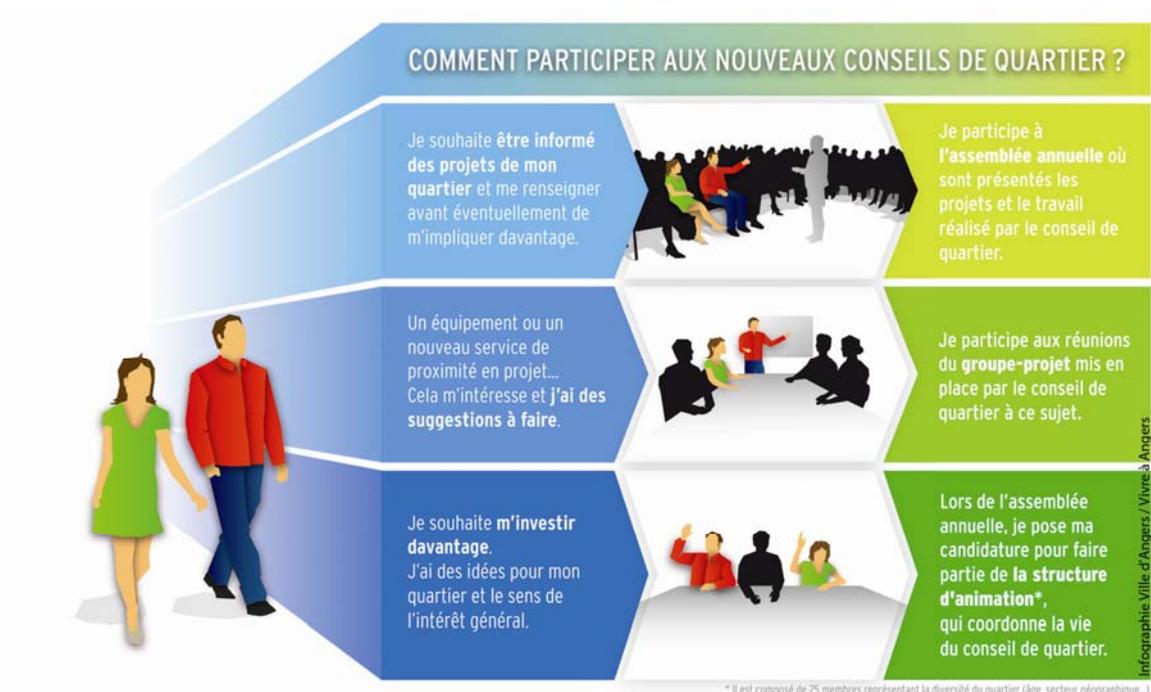
Les conseils de quartier, lieu de débats, d'information et de citoyenneté

Cette année, l'organisation des conseils de quartier a été revue. Objectif : que tous les Angevins puissent s'impliquer d'une manière ou d'une autre. On parle désormais de conseils de quartier - l'adjectif « consultatif » a disparu.

« Il s'agissait au démarrage de bien faire comprendre que ces conseils ne se substituaient pas aux élus municipaux dans les prises de décision, explique Frédéric Béatse. Aujourd'hui, c'est chose faite. Cela veut aussi affirmer que ces instances ne se réduisent pas qu'à de la consultation mais ont des fonctions plus larges. C'est le lieu par excellence d'information, d'échange, de partage d'idées et aussi de formation à la citoyenneté. »

Désormais, les dix conseils fonctionnent selon trois modalités de rencontre :

- **Les assemblées annuelles de quartier**
- **La structure permanente d'animation**
Organisation consultative, de type « Bureau » d'association avec 25 personnes membres prévues par structure. Les habitants s'inscrivent et participent à cette structure animée par l'adjoint de quartier.
- **Les groupes projets**
Ces groupes mettent en œuvre des projets avec une date de début et une date de fin de mission précise. Ils sont animés par des habitants.



La participation citoyenne à Angers, aujourd'hui

La démocratie participative à Angers prend depuis longtemps différentes formes qui s'appuient sur un tissu associatif et des dispositifs existants. Dès 1994, dans le cadre du contrat de ville avec les commissions cadre de vie et hors contrat de ville, avec les maisons de quartier.

En 1998, la Ville organise les rencontres de quartier. Ces rendez-vous sont l'occasion de nouer un dialogue direct avec les habitants sur des questions et des projets de proximité. En 2003, les conseils consultatifs de quartier voient le jour.

Des journées de la démocratie locale ont eu lieu en 2005, 2008 et 2011. Elles ont réuni les membres des instances et les Angevins intéressés par la participation à la vie de la cité. Ils ont pu échanger, apprendre à se connaître, dresser un bilan des actions menées et proposer des améliorations au système.

Aujourd'hui, toute une palette d'instances et de démarches existent autour de différents thèmes et à différentes échelles.

2 750 Angevins participent à 25 instances et démarches.

Les instances thématiques

- **Conseil Local de l'Environnement** : organe consultatif auprès des associations et des habitants qui a pour vocation à agir de manière collective et transversale dans le domaine de l'environnement, dans l'intérêt général.
- **Comité d'Usagers du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)** : comité qui a pour vocation de donner la parole aux usagers du CCAS.
- **Conseil des Personnes en situation de Handicap** : espace de dialogue et d'échanges entre les associations d'habitants porteurs d'un handicap, les élus et les services municipaux.
- **Conseil des Jeunes Angevins** : les jeunes de 15 à 30 ans se retrouvent pour échanger sur des thématiques (santé, valorisation de la jeunesse, engagement...) et mettre en place des actions (ex. : Journée de la valorisation de la jeunesse, rencontres avec des associations...)
- **Conseil pour la Citoyenneté des Etrangers Angevins** : lieu d'expression et d'écoute entre l'équipe municipale et les étrangers. Le conseil est une instance de consultation force de proposition et d'actions sur tous les sujets qui concernent les étrangers dans la Ville.
- **Conseil de vie sociale dans les résidences pour personnes âgées** : composé de résidents, familles, personnel et de membres du CCAS, le conseil donne son avis, formule des propositions sur l'organisation de la vie quotidienne dans la résidence.

Les instances territoriales

- **Conseils de quartiers** : nouveau visage des Conseils Consultatifs de Quartiers créés en 2002, ils constituent l'une des bases de la démocratie locale, permettant aux citoyens de s'impliquer dans la gestion des affaires publiques. C'est un lieu de réflexion qui donne un avis et des préconisations sur les politiques publiques, les projets urbains et sociaux d'un quartier. Le Conseil de quartier crée des groupes de travail sur des thèmes précis, auxquels il associe habitants et associations. Il informe régulièrement les habitants du quartier de ses réflexions et de son actualité.
- **Conseil de Développement de la Région Angers** : assemblée de 110 acteurs économiques, sociaux, de l'éducation, associatifs participant aux choix d'aménagement et de développement du territoire. Il formule des avis sur des projets de la Communauté d'Agglomération et du Pays et fait des propositions d'actions aux élus. Il fête ses 10 ans le 17 octobre.

Les autres démarches

- **Rencontres sports et loisirs** : elles ont pour but d'évoquer les diverses questions qui se posent au quotidien dans les installations sportives municipales avec les utilisateurs. Les rencontres se font par quartier en présence des élus en charge des affaires sportives, des responsables de la direction des sports et loisirs et d'agents en poste dans les installations concernées.
- **Les ateliers de la vie associative** : sous formes de conférences, ateliers et groupes de travail, les Ville d'Angers et les associations travaillent à améliorer la vie associative locale.
- **Conférence des parents élèves** : conférences thématiques organisées avec les élus et les parents d'élèves pour évoquer les enjeux en matière d'éducation tel que le rythme scolaire par exemple.
- **Etudes d'aménagement urbain** : dans le cadre de différents projets urbains à l'échelle des quartiers, les habitants sont invités à participer à cette démarche, via les phases de concertation
- **Plan Climat** : c'est un ensemble d'actions destinées à lutter contre le réchauffement climatique. Pour lancer son élaboration, une phase de concertation a eu lieu entre le 17 octobre 2009 et le 5 juin 2010, à laquelle ont assisté plus de 300 personnes.
- **Plan Local d'Urbanisme** : il fixe les orientations en matière d'aménagement, d'habitat, de transports et de déplacements, dans le respect des objectifs du développement durable. Le 10 novembre 2010, les élus d'Angers Loire Métropole ont prescrit l'élaboration d'un PLU unique pour l'agglomération.
- **Berges de Maine** : Réflexion sur une réappropriation des rives de la Maine par les habitants, pour donner la priorité à la qualité de vie dans les espaces urbains. Il s'agit de réunir la ville autour de sa rivière, de faire renaître les berges au profit des Angevins et d'en faire un lieu d'échanges et de vie, de protéger durablement la qualité de l'environnement et des espaces naturels, de revaloriser un patrimoine majeur pour la cité.
- **Agenda 21 de la Culture** : issu du texte international Agenda 21 de la culture produit à Barcelone en 2004, ce dernier favorise la mise en mouvement des acteurs du développement durable et de la culture de manière conjointe et collective. Il invite à la construction de démarches collaboratives entre tous les acteurs locaux se traduit par la définition d'orientations et de programmes d'actions dans lesquels chacun peut s'inscrire.

Les évènements, les temps de rencontre

- **Rendez-vous de quartier** : une semaine de temps d'échanges, de rendez-vous et d'animations dans chacun des quartiers, clôturée traditionnellement par une réunion publique en présence de l'équipe municipale.
- **Rencontres d'îlots** : les élus vont à la rencontre des habitants par îlots, pour recueillir leurs attentes et leurs observations. Ces temps se traduisent sous différentes formes : visites à domicile, stands dans la rue, déambulation dans les rues...
- **Tchat du Maire** : tous les deux mois, cet outil interactif permet aux Angevins de dialoguer en direct avec le Maire.
- **AGORA** : forum regroupant tous les deux ans l'ensemble des acteurs de la vie associative locale. Une occasion pour les habitants de s'inscrire dans l'une d'elle et de participer à la vie locale.

Les outils de la participation

- **Le site internet** www.angers.fr/participer
- **Le p'tit dico de la démocratie locale** : dictionnaire recensant toutes les formes de participation existantes sur la Ville
- **La formation** : La Ville d'Angers a mis en place un dispositif de formations à destination des membres des instances de démocratie participative dans le but de renforcer le rôle et de dynamiser le fonctionnement des instances de démocratie participative.

Des financements pour favoriser la participation

- **Fonds de participation des habitants** : c'est un outil administratif et financier pour aider des projets d'habitants, à faibles coûts et de réalisation rapide. Vecteur de solidarité et convivialité, ce dispositif apporte une aide aux collectifs, associations d'habitants à l'échelle des quartiers.
- **Angers proximité** : En complémentarité des autres initiatives de la Ville (Jobs Divers, Fonds de Participation des Habitants..), Angers lance trois appels à projets expérimentaux : « Lutte contre l'isolement et l'exclusion sociale », « Ilots sensibles » et « Jeunesse ». Tous les quartiers de la ville sont concernés. La dotation globale est de 300 000 € pour l'ensemble du plan Angers Proximité.